

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°292/PCM/ML. du 21 Octobre 1960, portant création des Départements et des Sous-Préfectures, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
- VU la Loi n° 64-15 du 11 Août 1964, portant attributions et organisation des Conseils Généraux ;
- VU la Loi n°64-17 du 11 Août 1964, portant organisation municipale ;
- VU L'Ordonnance n°26/PR/CRN. du 17 Juin 1966 relative aux rôles, aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Comité de Rénovation Nationale ;
- VU l'Ordonnance n°50/PR/MISDN/CRN. du 30 Septembre 1966 relative aux Comités Départementaux, aux Comités de Sous-Préfectures et aux Comités Urbains de Rénovation Nationale ;
- VU la Délibération n°66/1 prise le 14 décembre 1966 par le Comité Départemental de Rénovation Nationale de l'Atlantique ;
- VU la Délibération n°2 prise le 23 décembre 1966 par le Comité Urbain de Rénovation Nationale de Cotonou ;
- VU la Délibération n°66/1 prise le 21 Décembre 1966 par le Comité Urbain de Rénovation Nationale de Ouidah ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er.-Sont approuvés les Collectifs Budgétaires du Département de l'Atlantique Exercice 1966 arrêtés aux sommes ci-après sous réserve que le Budget Additionnel de la Circonscription Urbaine de Ouidah soit rectifié conformément aux prescriptions objet de la lettre n°483/MFAE/DB. du 23 Mars 1967.

TITRE I - Sous-Préfectures

RECETTES ORDINAIRES :

TRENTE SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE	
DIX MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT FRANCS	37.570.428 Frcs.

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

SEIZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE ET UN	
MILLE QUATRE VINGT QUATRE FRANCS	16.561.084 Frcs

Soit au Total . . .	<u>54.131.512 Frcs</u>
---------------------	------------------------

..//..

DEPENSES ORDINAIRES :

TRENTE SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE
DIX MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT FRANCS 37.570.428 Frcs.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

SEIZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE ET
UN MILLE QUATRE VINGT QUATRE FRANCS 16.561.084 Frcs.

Soit au Total 54.131.512 Frcs.

TITRE I - CIRCONSCRIPTION URBAINE DE COTONOU

RECETTES ORDINAIRES :

QUATRE VINGT DIX HUI MILLIONS NEUF
CENT QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENTS FRANCS 98.943.400 Frcs.

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

VINGT CINQ MILLIONS DE FRANCS 25.000.000 Frcs.

Soit au Total 123.943.400 Frcs.

DEPENSES ORDINAIRES :

QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS NEUF
CENT QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENTS FRANCS 98.943.400 Frcs.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

VINGT CINQ MILLIONS DE FRANCS 25.000.000 Frcs.

Soit au Total 123.943.400 Frcs.

TITRE III - CIRCONSCRIPTION URBAINE DE OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES :

ONZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE HUIT
MILLE HUIT CENT VINGT SIX FRANCS 11.268.826 Frcs.

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

DEUX MILLIONS CINQUANTE NEUF MILLE DEUX
CENT DIX SEPT FRANCS 2.059.217 Frcs.

Soit au Total 13.328.043 Frcs.

../....

TITRE III - Circonscription Urbaine de Ouidah

Recettes ordinaires y compris des recettes sur les dépenses à la clôture de l'exercice 1964 :

VINGT DEUX MILLIONS TROIS CENT VINGT MILLE TROIS CENT VINGT FRANCS 22.320.320 Frcs.

Recettes extraordinaires :

HUIT CENT SOIXANTE SEPT MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS 867.194 Frcs.

Soit au Total 23.187.514 Frcs.

Dépenses ordinaires :

VINGT ET UN MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLE QUATRE VINGT TREIZE FRANCS 21.756.093 Frcs.

Dépenses extraordinaires :

HUIT CENT SOIXANTE SEPT MILLE CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS 867.194 Frcs.

Soit au Total 22.623.287 Frcs.

Excédent de recettes sur les dépenses à la clôture de l'exercice 1965 564.227 Frcs.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 27 mai 1967

Par le Président de la République

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

Bertin BORNA

Général Christophe SOGLO

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

AMPLIATIONS:

- PR 4 - MFAE 4 - MIS 4 - SGG 4 -
- IAA 1 - Ministères 9 - DB 10 -
- DC-CF 4 - Trésor 4 - DAI 2 -
- Préfet Atlantique 10 - Réc.Dép. 6 -
- DGAJL 2 - CS 6 - JORD 1 - Com.Urb. de Ren.Nat.Ouidah 2 - Gde Chanc.2
- Com.Dépt.Rep.Nat.de Cotonou 2 -
- Dél.Gouver.COTONOU 2 - Dél.Gouv.Ouidah 2

Colonel Philippe AHO